

REGLEMENT JEU CONCOURS EPOUVANTAIL 2023

MAIRIE DE MAUREVILLE

Préambule :

Ce jeu concours est organisé dans un but ludique et amical afin que les Maureilloises et Maureillois et leurs enfants partagent une expérience avec leur(s) voisin(s) agriculteur(s). Ce concours est avant tout un moment de partage et de rencontre, il ne doit pas être détourné de cette origine.

L'objectif de l'épouvantail dans notre région est de protéger les cultures de tournesol lors de la phase de levée.

Le concours est donc organisé à cette période-là uniquement.

Parties prenantes :

Les parties prenantes qui sont désignées dans ce règlement :

- L'exploitant agricole, désigne les exploitants agricoles de la commune de Maureville, mettant à disposition leurs parcelles de tournesol (sur la commune de Maureville) pour installer un épouvantail.
- Les participants, désigne des habitants de Maureville (ou éventuellement proches voisins de la commune) qui souhaitent fabriquer et installer un épouvantail. Un participant peut être également :
 - Mineur (avec autorisation parentale, voir annexe 1),
 - Un exploitant agricole.
- Le jury, est composé de 5 membres du conseil municipal ou exploitants agricoles. Un membre du jury ne peut pas être participant.

Règlement :

1. Date limite d'inscription

Tous les participants doivent se faire connaître auprès de la mairie (ou à l'adresse mail : communedemaureville@orange.fr) avant le :

- Vendredi 24 mars 2023.

2. Autorisation de l'exploitant agricole

La participation ne sera validée que si le participant délivre une autorisation signée de l'exploitant agricole de la parcelle concernée (modèle d'autorisation en annexe 1 de ce règlement).

Cette autorisation devra comporter a minima :

- L'autorisation de l'exploitant agricole au participant du concours,
- Le nom de l'exploitant agricole,
- Le nom du participant,
- Le numéro cadastral de la parcelle,

Nous comptons également par cette autorisation que l'exploitant agricole puisse informer le participant du respect des bonnes règles lors de l'installation et du retrait de l'épouvantail.

3. Date du concours

Les dates de concours sont :

- Date de limite d'inscription :
Voir Article 1,
- Date de clôture des installations dans les parcelles :
Jeudi 27 avril 2023,
- Date des évaluations par le jury :
Vendredi 28 avril 2023,

4. Catégories

Le jury va évaluer les épouvantails selon différentes catégories :

- Catégorie 1 : Le plus rigolo
Le jury évaluera la bonhomie, la sympathie de l'épouvantail, sur des critères totalement subjectifs et qui resteront à l'appréciation des membres du jury.
- Catégorie 2 : Le plus efficace
Le jury évaluera l'efficacité de l'épouvantail à remplir sa première mission (faire peur aux oiseaux !), sur des critères totalement subjectifs et qui resteront à l'appréciation des membres du jury.
- Catégorie 3 : Le prix spécial jury
Le jury évaluera un épouvantail « coup de cœur », sur des critères totalement subjectifs et qui resteront à l'appréciation des membres du jury.

5. Récompense

Il est prévu en récompense un cadeau pour les gagnants de chaque catégorie.

6. Installation

Le participant est en charge de l'installation de l'épouvantail.

Dans le respect de l'objectif initial du concours, cette installation se voudrait être un moment d'échange entre l'exploitant agricole et le participant.

7. Retrait

Le retrait de l'épouvantail, quand il ne sera plus utile, reste une **obligation du participant**, mais à défaut l'exploitant agricole pourra l'enlever.

Annexes :

1. Autorisation de l'exploitant agricole

Je soussigné(e) M / Mme.....,
exploitant agricole sur la commune de Maureville,

Autorise M / Mme à
participer au concours d'épouvantail, organisé par la commune de Maureville,

Sur la parcelle cadastrale N°.....

Par cette autorisation le participant a été prévenu des précautions qu'il devra prendre pour l'installation et le retrait de l'épouvantail.

Date :

Signatures :

L'exploitant agricole

Le participant

Dans le cas où le participant est mineur, les parents autorisent leur enfant à participer au concours.

Noms et signatures des parents :